

Fiche de Réservation

Marché Festif de Saint-Priest de Gimel



Emplacement Saint-Priest en fête 2026

Événement organisé par :
Comité des fêtes de Saint-Priest-de-Gimel
Date de l'événement : Samedi 11 juillet 2026
Lieu : Saint-Priest-de-Gimel
Contact organisation : 06 27 79 09 41

1. Type de participation

Je souhaite réserver un emplacement pour :

- Vide-grenier / Brocante
- Artisanat
- Producteur local
- Food-truck / Restauration
- Animation / Forain
- Autre :

2. Informations exposant

Nom / Prénom :

Nom de l'entreprise / association :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

N° SIRET, si professionnel :

Activité / Produits proposés :

.....

.....



3. Réservez votre emplacement

Longueur souhaitée :

..... M

4. Tarifs

- Particulier vide-grenier : 2€ /M linéaire
- Professionnel / artisan / producteur : 10 € l'emplacement (**GRATUIT** si lot pour concours de pétanque **OFFERT**)
- Food-truck / restauration : 20 € l'emplacement

Total à régler : €

5. Pièces à fournir

Pour les **particuliers** :

- Copie de la pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux ventes au déballage dans l'année

Pour les **professionnels** :

- N° SIRET obligatoire
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Autorisation sanitaire si vente alimentaire concernée

6. Attestation sur l'honneur — particuliers

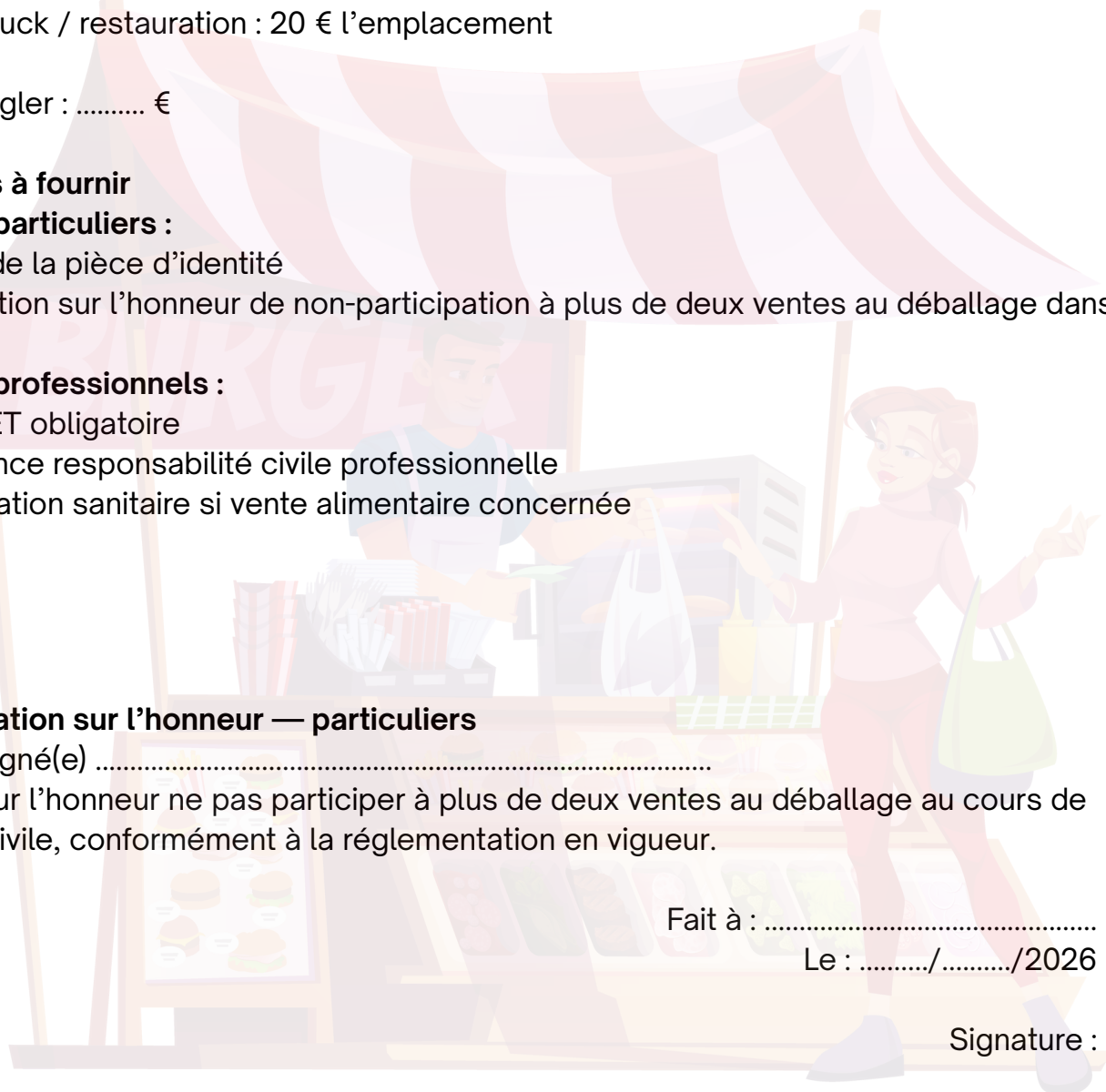
Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à :

Le :/...../2026

Signature :



7. Règlement

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation et m'engage à respecter les consignes données par l'organisation.

La réservation sera validée uniquement après réception de la fiche complétée et du règlement.

Mode de règlement :

- Espèces
- Chèque
- Virement

Fait à :

Le :/...../2026

Signature de l'exposant, précédée de la mention "Lu et approuvé" :

8. Cadre réservé à l'organisation

Dossier reçu le :/...../2026

Règlement reçu :

- Oui
- Non

Montant réglé : €

Emplacement attribué :

Observations :

.....
.....

MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Réservation

La réservation d'un emplacement est obligatoire pour participer au marché festif, au vide-grenier ou au marché de producteurs.

Toute demande de réservation devra être accompagnée de la fiche complétée, signée, ainsi que du règlement correspondant.

L'inscription sera considérée comme définitive uniquement après validation par l'organisation et réception du paiement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si celle-ci ne correspond pas à l'esprit de l'événement, aux contraintes de sécurité ou aux emplacements disponibles.

2. Attribution des emplacements

Les emplacements seront attribués par l'organisation en fonction des besoins techniques, du type d'activité, de la place disponible et de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Aucun exposant ne pourra changer d'emplacement sans accord préalable de l'organisation.

Les dimensions indiquées lors de la réservation devront être respectées. Tout dépassement non autorisé pourra entraîner une modification ou un refus d'installation.

3. Installation et horaires

Les exposants devront se présenter à l'accueil de l'organisation avant leur installation.

Horaires d'installation : de 6 h 00 à 8 h 00

Ouverture au public : de 8 h 00 à 21 h 00

Fin de l'événement : 00 h 00

Les véhicules devront être déplacés après déchargement, sauf accord préalable de l'organisation ou emplacement prévu avec véhicule.

Aucun départ anticipé ne sera autorisé sans accord de l'organisation, afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de la journée.

4. Matériel

Chaque exposant devra prévoir son propre matériel : tables, chaises, barnum, rallonges électriques, éclairage, protections contre la pluie ou le soleil, etc. Les barnums, parasols et installations devront être correctement lestés ou fixés afin d'éviter tout risque en cas de vent.

L'organisation ne fournit pas de matériel, sauf indication contraire.

5. Électricité

Les besoins en électricité devront être signalés au moment de la réservation. L'accès à l'électricité reste soumis à disponibilité et validation par l'organisation. Les exposants utilisant l'électricité devront venir avec du matériel conforme aux normes de sécurité : rallonges, multiprises, câbles protégés et matériel en bon état.

L'organisation pourra refuser tout branchement jugé dangereux ou non conforme.

6. Restauration et produits alimentaires

Les exposants proposant de la restauration ou des produits alimentaires devront respecter la réglementation sanitaire en vigueur.

Ils devront être en mesure de présenter, si nécessaire, les documents obligatoires : assurance, déclaration d'activité, autorisations sanitaires, traçabilité des produits, respect de la chaîne du froid, etc.

Toute vente d'alcool devra faire l'objet d'un accord préalable avec l'organisation et respecter la réglementation en vigueur.

7. Responsabilité et assurance

Chaque exposant est responsable de son stand, de ses produits, de son matériel et des dommages qu'il pourrait causer à un tiers.

Les professionnels, artisans, producteurs, food-trucks et associations devront être couverts par une assurance responsabilité civile professionnelle ou associative.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse, dégradation, accident ou intempérie.

8. Propreté du site

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre à la fin de l'événement.

Les déchets devront être ramassés et évacués par l'exposant.

Aucun carton, emballage, reste alimentaire ou matériel ne devra être laissé sur place.

9. Annulation

En cas d'annulation par l'exposant, aucun remboursement ne sera garanti, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

En cas d'annulation de l'événement pour force majeure, intempéries, décision municipale, problème de sécurité ou toute autre raison indépendante de la volonté de l'organisation, les modalités de remboursement ou de report seront étudiées par l'organisateur.

10. Comportement et sécurité

Chaque exposant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les visiteurs, les autres exposants, les bénévoles et l'organisation.

Tout comportement agressif, dangereux, frauduleux ou contraire à l'esprit familial et festif de l'événement pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

Les consignes de sécurité données par l'organisation devront être strictement respectées.

11. Acceptation des modalités

La signature de la fiche de réservation vaut acceptation pleine et entière des présentes modalités de participation.

Mention obligatoire :

“Lu et approuvé, bon pour accord”

Fait à :

Le :/...../2026

Signature de l'exposant :